

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE
DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION SCOLAIRE
DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

82/1046 du 19/II/1982
DECRET N° /MIN-EDAS-DPA-SP-P3

portant inscription au tableau d'avancement de
l'année 1979 de Mademoiselle BOUOUTOU Hélène,
Professeur Certifiée des cadres de la catégorie
A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment) de la République Populaire du Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

DPF.

D.B.

D C F.

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
nominations des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62/FP du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-DE du 29.6.65 réglementant l'a-
vancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
(/u le procès-verbal de la commission administrative pari-
tative en date du 9 Janvier 1982 ;

D E C R E T E :

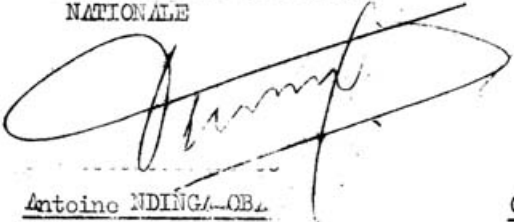
ARTICLE 1er : Mademoiselle BOUBOUTOU Hélène, Professeur Certifiée de 9^e échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo en service à Brazzaville est inscrite, au tableau d'avancement de l'année 1976 pour le 10^e échelon de son grade à deux (2) ans.

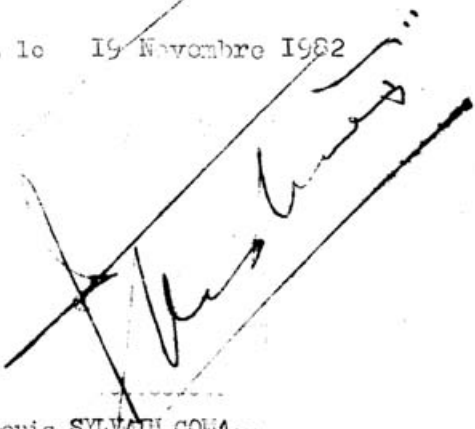
ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 Novembre 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

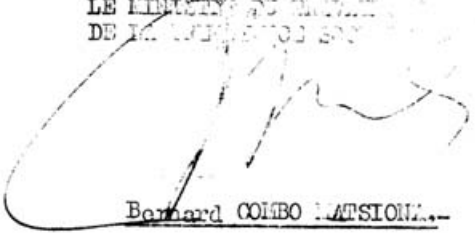
LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

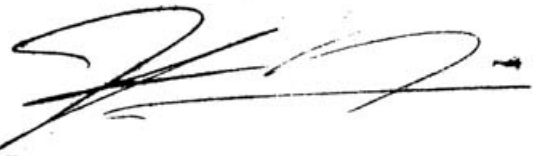

Antoine NDIINGA-OBÉ


Colonel Louis SYLVA-GOMA.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL
DE LA FAMILLE ET DE LA SÉCURITÉ

LE MINISTRE DES FINANCES


Bernard COMBO MATISSON.-


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

MEN..... 2
DGAS..... 2
DPA..... 1
DFF..... 2
D B..... 2
DCF..... 2
B/SOLDE..... 2
B/COURRIER..... 5
INTERESSEE..... 2
DOSSIER..... 2

